

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 24 mars 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 17 mars 2016

Publié le 25 mars 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	
Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA	

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Louise BORSATO-MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic - Demande de subvention 2016**

A compter du 1er septembre 2014, par un arrêté de transfert de gestion domaniale en date du 28 août 2014, l'Etat a transféré la gestion des activités civiles de l'aéroport au Syndicat Mixte nouvellement créé par l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014, le Syndicat entrant en activité le 1er septembre simultanément avec la prise de gestion des activités civiles de l'aéroport.

Compte-tenu de l'urgence à maintenir certaines activités, et notamment celles liées au transport sanitaire, le Syndicat Mixte, composé à parts égales de la communauté urbaine du Grand Dijon et du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, a passé une convention de gestion provisoire avec un prestataire compétent en matière de gestion opérationnelle des aéroports, la société Snc Lavalin, pour une durée limitée du 1er septembre 2014 au 31 décembre 2015, soit le temps nécessaire pour mettre en oeuvre une procédure de Délégation de Service Public (DSP) visant à retenir un exploitant pour l'aéroport à compter du 1er janvier 2016.

Lors de son comité syndical du 19 novembre 2015, le Syndicat Mixte a retenu le candidat Snc Lavalin comme Délégué de Service Public portant sur l'exploitation et le développement de l'aéroport Dijon Bourgogne pour une durée de 12 ans.

En terme d'activité, l'année 2015 a compté près de 8.000 mouvements, soit une progression globale de +550% par rapport à 2014. L'activité d'aviation d'affaires a notamment fortement progressé avec une hausse fin 2015 de + 950% par rapport à décembre 2014. Les rotations ont lieu de jour comme de nuit. On compte également plusieurs vols charter en provenance d'Amsterdam, de Londres, d'Athènes,

Le budget 2016 constituera la seconde année pleine de fonctionnement du Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon Longvic et la première année de la DSP attribuée à Snc Lavalin.

Concernant les dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte, celles-ci seront principalement constituées du règlement de la cotisation à la société SNC LAVALIN gestionnaire de l'aéroport, conformément au contrat de délégation de service public signé le 17 décembre 2015. Son financement est assuré, à parts égales, par le Grand Dijon et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

Concernant les dépenses d'investissement, elles sont directement en lien avec le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Dijon, signé le 13 novembre 2015 avec l'Etat, et qui prévoit sur l'année 2016 la remise en état de l'alimentation électrique de la plateforme aéroportuaire ainsi que la mise en sécurité du site par la pose de clôture. Le financement de ces dépenses d'investissement est assuré à 50% par l'Etat via le Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) et à 25% chacun par le Grand Dijon et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

Suite au Comité Syndical du 02/12/2015, le Syndicat mixte de l'aéroport Dijon-Longvic sollicite donc de la part du Grand Dijon, une participation financière pour l'année 2016 de 290 K€ en cotisation de fonctionnement et de 280 K€ en subvention d'investissement. Une convention viendra préciser les modalités de versement de cette subvention.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** au Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic une participation financière pour l'année 2016 de 290 K€ en cotisation de fonctionnement et de 280 K€ en subvention d'investissement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 64

CONTRE : 0

DONT 13 PROCURATIONS

ABSTENTION : 11

NE SE PRONONCE PAS :2 (M. JOSÉ ALMEIDA, M. JEAN-CLAUDE GIRARD)